

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1969

Edition PDF du 1 octobre 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1968 du 24 septembre 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

«Pas de plan B»: une erreur stratégique (Yvette Jaggi)

La votation sur le TransRun illustre à nouveau la responsabilité des exécutifs dans la préparation des décisions

Ce n'est qu'un début, continuons... la crise (Jean-Pierre Ghelfi)

Neuchâtel, l'occasion manquée du RER

L'élection populaire du Conseil fédéral mettrait en péril le système politique suisse (Jean-Daniel Delley)

Le gouvernement fédéral n'est pas assimilable à un Conseil d'Etat

Genève: un soutien de cœur et de raison à la nouvelle Constitution (Thierry Tanquerel)

L'heure de la décision pour le texte issu des travaux de l'Assemblée constituante élue en 2008

«Pas de plan B»: une erreur stratégique

Yvette Jaggi • 1 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21614>

La votation sur le TransRun illustre à nouveau la responsabilité des exécutifs dans la préparation des décisions

Le projet de nouvelle ligne ferroviaire qui devait former l'axe d'un futur RER neuchâtelois est donc mort né. Un refus que le Conseil d'Etat, réduit à quatre membres depuis le départ de son leader Jean Studer en juillet dernier, avait officiellement refusé d'envisager, présumant sans doute que sa propre crédibilité pourrait compenser l'inexistence d'un plan B, maintes fois réaffirmée.

Dangereuse stratégie fondée sur une inexcusable négation du risque pourtant majeur, encore aggravé par l'annonce de mesures budgétaires particulièrement impopulaires.

Le terme de «*plan B*» est apparu d'abord dans le vocabulaire militaire vers la fin du 19^e siècle. De la caisse à sable à l'ordinateur, la méthode et la pratique ont évolué, mais la mission reste la même. La préparation de plans et variantes fait partie du travail des services d'état-major des armées et polices du monde entier, qui pensent et simulent les opérations que les commandements choisiront

ou non de conduire.

En politique, pour les grands projets tout au moins, l'étude de différents scénarios précède l'option décisive et le développement du programme de mise en œuvre que l'exécutif présente ensuite à l'assemblée des élus communaux, cantonaux ou fédéraux. Ce faisant, le gouvernement sait que l'affirmation publique d'un projet important n'écarte pas la nécessité de prendre plus discrètement en considération les solutions de rechange composant le fameux plan B, évidemment moins élaboré mais indispensable «*pour le cas où*», toujours possible en démocratie.

Pour écarter cette déplaisante éventualité, les autorités n'hésitent pas à proclamer, à tort ou à raison, qu'«*il n'y a pas de plan B*». Ou bien elles font délibérément silence sur une alternative inintéressante à leurs yeux, ou bien elles disent vrai et signalent ainsi soit une imprévoyance irresponsable ou une méfiance à l'égard des décideurs finaux, soit encore une suffisance voisine de la pensée magique.

Dans tous les cas, les citoyens ont le désagréable sentiment que les autorités veulent au mieux faire du zèle, au pire

forcer leur décision. Il n'y a pas de plan B disaient en substance les Romands Jean-Pascal Delamuraz et René Felber dans la campagne pour l'adhésion à l'Espace économique européen; le non sorti des urnes il y a vingt ans bientôt révolus résonne encore dans les couloirs du Palais fédéral et le long de la Sarine. Dans la France de 2005 confrontée au Traité constitutionnel européen (TCE), l'évocation d'un plan B, de fait inexistant et jugé «*extrêmement difficile*» par le président Jacques Chirac, a dominé le débat référendaire et finalement contribué au net refus que l'on sait – et au Traité de Lisbonne signé en 2007.

Cette version mineure du TCE montre qu'il y a toujours une solution de repli, évidemment moins nette et innovante que le projet original, finalement consentie comme par défaut. L'article² de Jean-Pierre Ghelfi dans ce numéro laisse entrevoir un sauvetage minimaliste de ce genre pour tenter de compenser la perte du défunt TransRun. Les CFF pourraient y pourvoir, en assumant les indispensables travaux d'entretien-rénovation d'une ligne centcinquantaire et, si tout va bien, élimineront les goulots d'étranglement sur la ligne du pied du Jura.

Triste rebondissement pour un projet probablement coulé

par ceux qui peinent à se maintenir au-dessus de leur

propre ligne de flottaison.

Ce n'est qu'un début, continuons... la crise

Jean-Pierre Ghelfi • 30 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21603>

Neuchâtel, l'occasion manquée du RER

33'769 non, 33'351 oui: le projet de réseau express neuchâtelois a été rejeté par une majorité de 418 personnes. L'appel à la transcendance, formulé par le Conseil d'Etat, n'a pas suffi (DP 1940³).

Le sujet a passionné les gens de tous les horizons et de tous les milieux, comme en témoigne un taux de participation élevé (51,5%). Les journaux locaux ont publié au cours des semaines qui ont précédé le scrutin un nombre tout à fait impressionnant de lettres de lecteurs et de lectrices. Quels qu'en soient le contenu et les arguments, ces missives exprimaient une réflexion (qu'on pouvait partager ou non) et un intérêt pour la question examinée.

La discussion publique a été passionnée comme rarement. Les gens avançaient leurs opinions: «*c'est ce dont le canton a besoin pour forger son avenir*»; «*le RER est indispensable pour que le canton puisse fonctionner comme une agglomération*»; «*le canton n'a pas les moyens de*

financer ce projet»; «*ce projet ne dessert pas équitablement toutes les régions*»; «*ce n'est pas le bon projet, il faut en élaborer un autre*», «*la participation financière des CFF est très insuffisante*» etc. Mais ces avis étaient presque toujours l'aboutissement d'une réflexion, fût-elle surprenante ou insolite. Il serait donc faux d'en déduire que les votants ont été mus par la passion ou l'émotion.

Le 24 septembre 2000

A l'intention des tenants du vote émotionnel – dans ce cas comme dans d'autres – nous voudrions rappeler les résultats de la votation fédérale du 24 septembre 2000⁴. Rappel qui tombe très bien par ces temps où l'on reparle de sortir du nucléaire et de promouvoir les énergies renouvelables!

Etaient alors en discussion trois projets «*écologiques*»: une initiative populaire «*pour l'introduction d'un centime solaire (initiative solaire)*»; son contre-projet dénommé «*article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables*» et un projet

d'article constitutionnel «*sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement*». Les partisans de ces trois textes recommandaient de voter trois fois oui. Les adversaires étaient tout aussi unanimes dans le sens du non.

Le peuple a donné des réponses différenciées. Il a ainsi balayé le «*centime solaire*» (67% de non), la redevance en faveur de l'environnement n'a pas non plus trouvé grâce (56% de non) et il n'a repoussé que de peu la redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (52% de non). Les débats qui précédèrent cette votation de septembre 2000 furent passionnés et manquèrent souvent singulièrement de nuances. Mais le peuple ne s'est pas laissé prendre. Il a considéré chacun de ces trois objets pour ce qu'il était et a donné trois verdicts distincts qui montrent à l'évidence que son vote n'avait rien d'émotif ni de passionnel.

Trois variantes

Tout le monde a eu un train Märklin dans sa jeunesse, ou a rêvé d'en avoir un (du moins avant l'apparition de l'informatique de

divertissement), de sorte que les Suisses, pour reprendre une formule d'Yvette Jaggi, se voient volontiers en chef de gare ou conducteur de loco. Cette conviction leur confère des dons insoupçonnés pour formuler des options alternatives au projet soumis au verdict du peuple neuchâtelois. Options naturellement présentées comme meilleures, moins coûteuses et tenant mieux compte des besoins des différentes régions. «Mais, comme de bien sûr, caramba, comment se fait-il que personne n'y ait pensé avant!»

Blague mise à part, la géographie humaine, la topographie et le réseau ferroviaire existant fournissent ensemble quelques contraintes lourdes qui réduisent singulièrement le nombre de variantes. Pour dire les choses franchement, nous n'en voyons que trois.

La première est celle que le peuple a refusée. Elle s'articulait autour d'une liaison express en tunnel entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, avec arrêt à Cernier, à mi-distance, permettant le croisement des trains, qui pouvaient ainsi circuler avec une cadence au quart d'heure.

La deuxième est la réfection-modernisation de la voie actuelle, de 1860, qui nécessite un temps de parcours d'une bonne demi-heure entre les deux principales villes. Des améliorations marginales

sont possibles par rapport à la situation actuelle. Est en revanche exclue la création d'un véritable RER pour l'ensemble du canton.

La troisième variante a presque été passée sous silence, peut-être parce qu'elle est «*politiquement incorrecte*». Elle consiste à se désintéresser de l'hypothèse transports publics (les deux variantes précédentes) pour affirmer que l'avenir passe par le trafic motorisé et qu'à ce titre un deuxième tube routier sous la Vue-des-Alpes doit s'imposer.

Le vote du 23 septembre va dans ce sens. D'ici une dizaine d'années, le tube routier existant bi-directionnel sera saturé de sorte que la pression deviendra forte pour le doubler. Mais, à moins d'un miracle fédéral en matière de subventionnement, le coût de ce nouveau tunnel routier sera à la charge du canton, pour un ordre de grandeur analogue à la part cantonale au RER rejeté... Neuchâtel continuerait ainsi à miser durablement sur le trafic privé, comme dans les pays émergents, alors que dans tous les pays occidentaux développés, même aux Etats-Unis, la consommation de kilomètres voitures a commencé à reculer. Voir le dossier très instructif de *The Economist*⁵ du 20 septembre.

En voie de sous-développement?

Et demain? Les autorités

cantonales n'ont pas de légitimité pour investir un sou de plus dans ce projet. Comme prévu, le plan B des CFF se met en place. L'alternative au RER, c'est donc la rénovation-modernisation de la ligne actuelle. Dans leur communiqué, les CFF ont annoncé qu'ils allaient en pousser les études de détail. Catastrophées, les autorités chaux-de-fonnières demandent aux CFF de surseoir à cette dépense budgétée à 240 millions de francs.

S'il n'existait pas un problème majeur de mise aux normes de sécurité des tunnels ferroviaires entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, on peut être sûr que les CFF se laisseraient assez facilement convaincre de ne pas dépenser cet argent maintenant et pour ce tronçon. Ils pourraient investir dans la modernisation de la ligne du pied du Jura, qui est encore à voie unique à Ligerz (ouest de Bienne) sur quelques kilomètres. Cette même ligne est surencombrée sur quelques kilomètres aussi à l'ouest de la gare de Neuchâtel. Deux goulets d'étranglement qui compliquent singulièrement l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Lausanne et Bienne et qui nécessiteront plusieurs centaines de millions de francs pour être résorbés.

Neuchâtel est le premier canton en trente ans à refuser

un projet d'amélioration de son réseau de transports publics mis au bénéfice d'une aide fédérale ! Comment parviendra-t-il à l'avenir à

plaider sa cause auprès de la Confédération et des Confédérés? Quelle crédibilité aura-t-il lorsqu'il voudra défendre la liaison

TGV Berne-Paris, toujours en sursis? Neuchâtel n'est pas seulement un canton en crise. Il a choisi la voie du sous-développement.

L'élection populaire du Conseil fédéral mettrait en péril le système politique suisse

Jean-Daniel Delley • 28 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21595>

Le gouvernement fédéral n'est pas assimilable à un Conseil d'Etat

Le Conseil des Etats vient de rejeter⁶ l'initiative en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Un rejet justifié car les arguments favorables, en apparence séduisants, ne résistent pas à l'analyse.

L'élection populaire du Conseil fédéral, nous disent ses partisans, devrait parfaire la qualité démocratique de nos institutions. Le gouvernement y gagnerait en légitimité. De plus ce mode d'élection a fait ses preuves dans les communes et les cantons; il est temps de l'appliquer au niveau fédéral. Et puis l'élection par le peuple mettrait fin aux pratiques peu transparentes, aux conspirations même qui prévalent dans le système actuel. D'ailleurs la commission chargée de préparer la Constitution de 1848 n'a-t-elle pas écarté de très peu l'élection populaire du Conseil fédéral?

Passons sur le fait qu'en réalité les partisans d'un gouvernement élu au suffrage universel n'ont jamais poursuivi que leur intérêt bien compris. Avec leurs initiatives de 1900 et 1939, les socialistes tentaient de contourner une majorité parlementaire bourgeoise hostile à leur entrée au gouvernement; aujourd'hui dans la place, ils n'y sont plus favorables. Aujourd'hui encore, l'UDC réagit tout à la fois à l'échec de ses candidats officiels en 2000 – Samuel Schmid leur fut préféré – et l'éviction de Christoph Blocher en 2007.

L'élection par le peuple ne renforcerait pas la légitimité démocratique du gouvernement. Cette légitimité, il la détient d'un Parlement élu par le souverain. La référence au mode d'élection prévalant dans les cantons et les communes n'est pas pertinente.

La Suisse est un Etat fédéral, une structure seule à même de respecter la diversité

linguistique, culturelle et politique du pays et de garantir sa viabilité. La compétence attribuée au Parlement de désigner le Conseil fédéral a permis d'inscrire cette diversité dans la composition du gouvernement. L'élection du Conseil fédéral au suffrage universel, selon un s⁷ système majoritaire même atténué et dans une circonscription unique (DP 1918⁷) mettrait en péril ce délicat équilibre. Les campagnes électorales, devenues de ce fait nationales, conduiraient à négliger la représentation des régions et la diversité politique. Avec la clause désinvolte des deux sièges réservés à des candidats domiciliés en terre latine, la minorité italophone verrait diminuer encore ses chances de se voir représentée à l'exécutif. Ces campagnes impliqueraient des ressources financières importantes, créant une dépendance plus forte encore des partis envers des donateurs privés et anonymes et des conseillers fédéraux envers leur parti.

Mais il y a plus grave encore. Le gouvernement collégial et la concordance seraient mis à mal. La nécessité pour les magistrats de se profiler en vue de leur réélection minerait le fonctionnement du collège gouvernemental, dont l'action ne peut reposer que sur une responsabilité assumée en commun. Tout l'équilibre institutionnel s'en trouverait perturbé.

La démocratie de concordance, par nécessité et non par vertu, impose que gouvernement et Parlement entretiennent des rapports de coopération. Le premier tend

à élaborer des solutions de compromis, en tenant compte des rapports de force au sein du Parlement. Au peuple, il incombe de trancher par le biais du référendum obligatoire et facultatif. Alors que détenteurs d'une même légitimité populaire, Conseil fédéral et Parlement pourraient être tentés par l'affrontement. Et comment les députés exerceraient-ils leur pouvoir de contrôle sur un gouvernement disposant de la même légitimité populaire?

Cette innovation, dont les

initiants attendent un surcroît de démocratie mais qui relève en fait d'un pur opportunisme, serait lourde de conséquences potentiellement périlleuses pour le fonctionnement du système politique helvétique.

Le Parlement vient d'enterrer la énième réforme du gouvernement. C'est pourtant cette réforme – élargissement de l'équipe gouvernementale, renforcement de la direction du collège – qu'il faut remettre sur le métier, plutôt que de céder à l'aventurisme institutionnel de l'UDC.

Genève: un soutien de cœur et de raison à la nouvelle Constitution

Thierry Tanquerel • 25 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21543>

L'heure de la décision pour le texte issu des travaux de l'Assemblée constituante élue en 2008

Le projet de nouvelle Constitution genevoise mis au vote le 14 octobre souffre de son histoire et de sa complexité.

Il y a encore deux ans, le clivage gauche-droite au sein de l'Assemblée constituante était si marqué, l'exaspération des milieux progressistes si évidente, que tout semblait perdu. Puis, un peu miraculeusement, les choses ont changé. La droite a senti qu'un échec lui serait

majoritairement imputé. Les provocations ont été retirées. Tous les acquis de la Constitution actuelle – égalité entre femmes et hommes, article antinucléaire, droit au logement notamment – ont été intégralement rétablis. Une patiente négociation a permis d'aboutir à un projet qui a recueilli une très large majorité de l'Assemblée. Malheureusement, comme les parties qui négociaient ne pouvaient prématurément abattre leurs cartes, le processus de rapprochement fut relativement discret et de nombreux citoyens sont restés sous l'impression

négative de 2010.

Pour renverser cette impression, une connaissance suffisante du projet est nécessaire. Or, par définition, une Constitution est un texte assez long et complexe, même si chacun reconnaît que le projet est plus clair et plus lisible que la Constitution actuelle. Il est donc facile aux opposants d'avancer les interprétations les plus farfelues des nouvelles dispositions constitutionnelles, voire d'énoncer de flagrantes contrevérités.

D'un point de vue de gauche

réformiste, le projet comporte de très nombreuses avancées. Il n'est pas possible d'en dresser ici la liste complète (voir néanmoins cette évaluation par thèmes⁸ de l'ensemble du projet). On n'en mentionnera que quelques-unes, parmi les plus importantes.

Le catalogue des droits fondamentaux va, sur plusieurs points, plus loin que celui de la Constitution fédérale, notamment en ce qui concerne les droits des personnes handicapées, le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à un environnement sain. La participation démocratique est renforcée, par l'abaissement du nombre de signatures pour les initiatives législatives, l'introduction de fêtes pour les référendums, le principe des droits populaires intercommunaux ou encore la reconnaissance du rôle des associations. En matière financière, le principe de réserves anticycliques est ancré dans la Constitution. La politique de la mobilité reposera davantage sur les transports publics et la mobilité douce que sur le transport privé, qui perd son article spécifique. Un socle pérenne de logements sociaux sera créé et les communes qui construiront du logement seront aidées financièrement. Un accent fort est mis sur la formation, avec le droit à une formation initiale (et non seulement «*un enseignement*

de base») publique et gratuite et une obligation de formation jusqu'à la majorité. La culture est reconnue dans la Constitution avec un article unique en Suisse, qui impose un engagement concret des pouvoirs publics. Enfin, la solidarité et la cohésion sociale sont au centre des tâches de l'Etat, avec entre autres la lutte contre les causes de la pauvreté, l'intégration des personnes vulnérables, la solidarité intergénérationnelle.

Bien sûr, des concessions ont dû être faites. La durée de la législature passera à cinq ans, ce qui ne convainc pas grand monde à gauche, mais n'est nullement catastrophique. Le nombre de signatures pour les référendums et les initiatives sera calculé en pourcentage du corps électoral, sur la base de la situation actuelle, sauf pour l'initiative législative, pour laquelle le seuil est fixé 30% plus bas qu'actuellement.

Par rapport aux attentes, les déceptions sont inévitables. L'organisation territoriale ne sera pas bouleversée, même si quelques dispositions intéressantes sur l'encouragement des fusions de communes et la collaboration intercommunale ont été introduites. Il n'y aura pas de quotas de résultat ou candidatures pour obliger les partis politiques à respecter la parité entre femmes et hommes pour les élections. Sur ces deux points, les

espoirs étaient probablement exagérés. Il était d'emblée très difficile d'obtenir une majorité pour des progrès spectaculaires. Mais il n'y a aucun recul. La déception la plus évidente est le maintien du *statu quo* – légèrement amélioré en ce qui concerne l'éligibilité aux prud'hommes – en ce qui concerne les droits politiques des étrangers.

Au bilan, il n'y a aucun motif raisonnable de refuser ce projet qui, en comparaison intercantonale, est significativement novateur. Un rejet de mauvaise humeur, en raison des déceptions qui viennent d'être évoquées, entraînerait la perte de nombreuses avancées qui ne pourront absolument pas être rétablies par des révisions au cas par cas. Un refus tactique, en vue de créer un rapport de force plus favorable à la gauche est un non-sens. La droite populiste et réactionnaire combattant le projet, l'échec de celui-ci sera inévitablement interprété comme une volonté de *statu quo* rendant durablement plus difficile tout progrès constitutionnel.

La nouvelle Constitution ne mérite donc ni le rejet sectaire que lui oppose l'extrême gauche ni l'indifférence un peu snob que lui manifeste la Jeunesse socialiste. La raison et, au vu de la dimension sociale du texte, le cœur invitent à un soutien résolu.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1969#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/21603>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/19529>
4. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20000924/index.html>
5. <http://www.economist.com/node/21563280>
6. http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4905/390092/f_s_4905_390092_390226.htm
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/18043>
8. <http://www.ps-ge.ch/Canton/GE/Canton//Constituante/Evaluation-thematique-de-la-nouvelle-constitution-par-Thierry-Tanquerel>